

## 1<sup>ère</sup> Réunion Conseil de quartier du Grand Passieu (secteur 2).

### Place de Passieu (Fontaine).

Le 1<sup>er</sup> Octobre 2022 14h / 16 h - Compte rendu réalisé par Bernard BOUCHET

*NB : J'ai toujours eu pour habitude, avant la diffusion du Cpte Rdu final, de soumettre les Cpte Rdu que je réalise, aux personnes présentes, afin que celles-ci corrigent, modifient si besoin était, ce que j'ai écrit. Ceci afin de ne pas déformer ce que chacun a exprimé et rapporter au plus juste ce qui a été dit par chacun. Ne possédant pas les coordonnées de chacun pour cette 1<sup>ère</sup> réunion, je ne peux leur faire suivre pour avis. Donc vous procéderez comme bon vous semble.*

Participants (noms et orthographe à vérifier) : ROMANOTO Nicolas - HABLIZIG Karine - GEORGES Corinne - MOLLARD Yohan - KEBBALI Bénédicte - CUNO Dominique - VACHER Nicole - MARTOS Sandrine - CRUZ Frédéric - FAUCHÉ Marc - MULOT Marie Françoise - VACHET Babette - PETINOT Jean Marie - SARTEL Richard - MARIE Joel - GAGNAUX Nadège - BOUCHET Bernard - FELTEN (extérieur au quartier).

Présentation par Nicolas ROMANOTO : Qu'est-ce que les Conseils de quartier (CQ) ?

C'est donner la parole aux administrés, créer des liens, des échanges, donner des informations, partager et proposer des améliorations à la vie du quartier. Mettre en évidence les problèmes, essayer d'y apporter des solutions en faisant des propositions.

Les CQ (administrés) sont sous la gouverne de la Commission Participative (CP) composée d'élus. CP qui peut être ouverte sur invitation à des extérieurs en fonction du sujet à traiter ou des référents de quartier concernés.

Les CQ acceptent leurs référents (personnes s'étant portées volontaires) qui les représentent et signent une charte définissant leur rôle et obligations. Ils sont les animateurs de CQ.

Un cahier de doléances du quartier, consultable en Mairie, est à la disposition des administrés qui peuvent venir y écrire leurs remarques et propositions.

Un rappel de la zone du Grand Passieu est fait avec la liste des rues qui stipule leur changement de nom (adressage) s'il y a lieu.

QUESTIONS ...

Richard SARTEL : quid de la présence des élus dans les CQ ? Non, leur présence est dans la CP. Les CQ sont pour les administrés mais lors des réunions des CQ un élu pourra être présent.

Quel calendrier de réunion ? 2 à 3 fois par an mais peut varier en fonction de la richesse ou de l'importance des sujets à traiter. Cela pourra donc être ajusté.

A chaque réunion la date du CQ suivant est fixé.

Dans le cadre d'une amélioration de l'information il peut y avoir des transmissions entre différents quartiers.

Présentation des référents de quartier volontaires : But faire vivre le quartier ...

BOUCHET Bernard - rue des Violettes

MARTOS Sandrine - Lotissement du Centre Commercial

KEBBALI Bénédicte - Route de Hières sur Amby

GAGNEUX Nadège - Le Peillard

Puis « tour de table » pour que chacun se présente.

Quels sont les sujets que l'on désire aborder de suite ?

Nicole VACHER (au nom d'un certain nombre de personnes présentes ou non).

- Les travaux de réparation de l'affaissement de la chaussée après le pont ont été réalisés dernièrement mais il y en a d'autres qui restent à faire ...
- Il serait bon d'entretenir les « bandes blanches ».
- La chicane à l'entrée Nord de StR ne sert à rien au point de vue sécurité et ralentissement des véhicules. Les panneaux prévus n'ont jamais été posés.

Peut-on limiter la vitesse et comment ? La demande de pose de feux au carrefour Douzet a été faite en préfecture mais toute intervention sur une route départementale nécessite un accord toujours long à obtenir.

- Il n'y a pas de trottoir sur la départementale après l'embranchement chemin des vignes en allant vers HsA ...

Peut-on envisager un aménagement sur un côté avec en plus le traçage de passages piétons qui n'existent pas, entre le chemin des vignes et la chicane ? Ceci afin de permettre aux habitants rive droite en sortant de StR de traverser de l'autre côté, plus large et mieux sécurisé ?

- Qui a en charge l'entretien des gros arbres (chênes) qui sont au bord de la route ?
- Idem pour l'élagage après la chicane ?

Ne serait-il pas bon de rappeler à tout propriétaire qu'il doit entretenir sa haie et que celle-ci ne doit pas empiéter sur la chaussée et ne pas gêner le passage mais aussi la vue de la signalétique et de l'annonce des intersections.

MOLLARD Yohann

- Pourrait-on avoir une réflexion sur la dangerosité des carrefours du Chemin des Vignes et de la Rue des Moulins avec la départementale ?

Éléments de réponses apportées par Bernard BOUCHET

Vieux problème où déjà Georges BLERIOT, Maire et agent d'assurance avait banni la pose de panneaux STOP parce qu'en cas d'accident, ils engageaient la responsabilité du « sortant » au profit de celui qui circulait trop souvent trop vite sur la départementale !

Dans une commune de l'Ain proche, ils ont posé, aux entrées du village, un panneau indiquant qu'il n'y avait plus de priorité. Pourrait-on envisager qu'aux entrées de StR un panneau « ATTENTION, vous n'avez plus la priorité ! » soit posé ? Et même rappeler l'article du Code de la Route qui stipule qu'en agglomération toute route perd sa priorité. On diminue le nombre de panneaux intermédiaires et les choses deviennent claires.

Corinne GEORGES intervient et informe sur les réflexions actuelles concernant la création par la CNR d'un pont / barrage et sur la création d'EPR à côté de Bugey. 4 Communautés de Communes de

L'Ain, réuni sous le sigle BUCOPA, sont déjà en enquête publique. Ils profitent de celle-ci pour pousser à la création d'un barrage avec pont routier. Cela permettrait à Loyettes de ne plus être traversé par les poids lourds et les convois exceptionnels qui seraient redirigés vers ce nouveau pont et traverseraient ensuite StR ! Ils déplacent leur problème sur StR. Rappel : ce barrage se situerait à la hauteur du bois des Tâches (1<sup>er</sup> bois que vous traversez en prenant la Via Rhôna).

Plusieurs rappels sont faits sur les origines de la création de ce barrage par la CNR qui à l'origine n'était qu'un barrage. L'Ain a saisi ces occasions pour proposer de créer un pont dessus pour supprimer les nuisances occasionnées par tous les poids lourds et convois exceptionnels qui traversent Loyettes. Le pont de Loyettes est actuellement le seul à accepter le passage des gros gabarits.

Proposition demandée par Bernard BOUCHET : Afin d'être le plus nombreux possible à donner son avis et désaccord (par internet) sur l'enquête publique, il serait bon que la Mairie communique quel document, quelles pages et quelles lignes concernent ce pont/barrage dans les énormes documents d'enquête publique, ceci afin d'éviter d'avoir tout à lire.

#### MARTOS Sandrine

- Il y a des problèmes de stationnement et de circulation au sein de centre commercial.

ROMANOTO Nicolas informe qu'une étude de réaménagement est en cours.

#### CRUZ Frédéric

- Les passages piétons non éclairés posent des Pbs de sécurité. Pourrait-on envisager un éclairage de type « scanner » c'est-à-dire qui s'éclaire quand qq1 se présente ?
- La pose d'un panneau indiquant le nombre de passage piétons à venir ne serait-il pas une bonne info ?

ROMANOTO Nicolas précise que l'éclairage public est éteint sauf aux endroits où se trouvent des caméras. Le nombre de cambriolages n'a aucun lien avec l'éclairage puisque majoritairement ils ont lieu de jour à l'heure de la pause méridienne et le soir entre 17 et 20h.

#### MOLLARD Yohann

- Quel devenir de la place de la fontaine ? Pourquoi ne coule-t-elle plus ?

SARTEL Richard informe qu'à 2 reprises, à ses débuts, des produits moussants avaient été mis dedans poussant les élus d'alors, à tout fermer. Et maintenant elle n'est plus étanche.

#### GAGNEUX Nadège

- L'entretien général vis-à-vis des mauvaises herbes, se dégrade. Vinaigre blanc et gros sel sont-ils les seules solutions ?

#### MARTOS Sandrine

- Qui est responsable de l'entretien des trottoirs ? Il serait bon de le préciser.

Les questions étant terminées, ROMANOTO Nicolas demande si la position du panneau d'info est satisfaisante. Elle sera revue à l'usage si nécessaire.

La prochaine réunion est prévue en Mairie le Samedi 14 janvier 2023 à 14 h